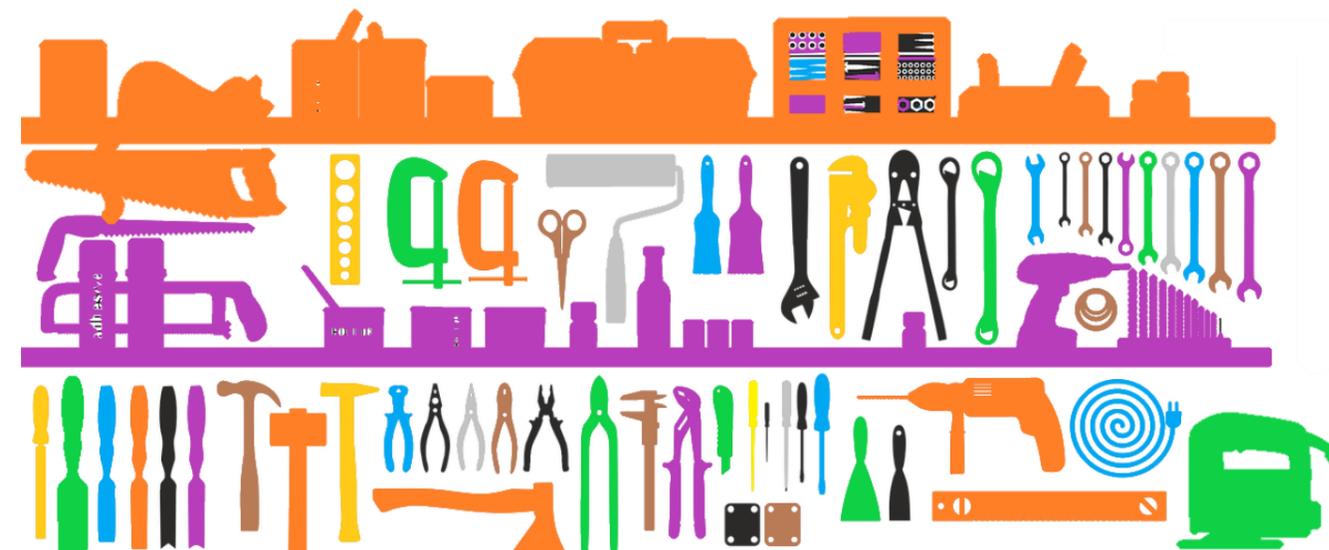


# Les établissements du Rhône

Les classes de 3<sup>ème</sup> prépa-métiers sont implantées dans des collèges, des lycées professionnels et dans les Section d'Enseignement Professionnel (SEP) des lycées polyvalents.

Etablissements PUBLICS	
Arbresle (L')	Lycée professionnel Barthélemy Thimonnier
Belleville	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Aiguerande
Brignais	Lycée professionnel Gustave Eiffel
Bron	Lycée professionnel Tony Garnier
Caluire-et-Cuire	Lycée professionnel André Cuzin
Dardilly	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent François Rabelais
Décines-Charpieu	Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Charlie Chaplin
Écully	Lycée professionnel François Cevert
Givors	Lycée professionnel Danielle Casanova
Lyon 1 <sup>er</sup>	Lycée professionnel Jacques de Flesselles
Lyon 4 <sup>ème</sup>	Lycée professionnel Camille Claudel
Lyon 7 <sup>ème</sup>	Lycée professionnel Louise Labé Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Hector Guimard
Lyon 8 <sup>ème</sup>	Lycée professionnel du Premier Film Lycée professionnel Jean Lurçat
Oullins	Lycée professionnel Edmond Labbé Lycée professionnel Joseph-Marie Jacquard
Rillieux-la-Pape	Lycée professionnel Georges Lamarque Lycée professionnel Camus Sermenaz
Saint-Priest	Lycée professionnel Fernand Forest
Tarare	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent René Cassin
Thizy-Les-Bourgs	Lycée polyvalent François Mansart
Vaulx-en-Velin	Lycée professionnel les Canuts
Vénissieux	Lycée professionnel Hélène Boucher Lycée professionnel Marc Seguin Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Jacques Brel
Villefranche-sur-Saône	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Claude Bernard Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Louis Armand
Villeurbanne	Lycée professionnel Alfred de Musset Lycée professionnel Magenta Lycée professionnel Marie Curie Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Frédéric Faÿs

Etablissements PRIVÉS	
Lyon 1 <sup>er</sup>	Lycée professionnel Japy Lycée professionnel Aux Lazaristes - La Salle Ecole de coiffure de Lyon
Lyon 2 <sup>ème</sup>	Lycée professionnel Saint-Marc
Lyon 3 <sup>ème</sup>	Lycée professionnel de la SEPR
Lyon 5 <sup>ème</sup>	Lycée professionnel Don Bosco
Lyon 7 <sup>ème</sup>	Lycée professionnel Saint-Joseph
Lyon 8 <sup>ème</sup>	Lycée professionnel La Mache Lycée professionnel ORT Fondation Richard (élèves en situation de handicap)
Oullins	Lycée professionnel Orsel
Rillieux-la-Pape	Lycée professionnel Saint-Charles
Vaulx-en-Velin	Ateliers d'apprentissage de l'industrie Boisard, Ecole de production
Villefranche-sur-Saône	Lycée professionnel Notre-Dame
Villeurbanne	Collège Mère Teresa



## Classe de 3<sup>ème</sup> prépa-métiers

Une classe d'accompagnement à la construction du projet



## 3<sup>ème</sup> prépa-métiers, c'est quoi ?

Proposée aux collégiens, à l'issue de la classe de 4<sup>ème</sup>, la 3<sup>ème</sup> prépa-métiers, s'adresse aux élèves volontaires qui souhaitent découvrir puis explorer plusieurs métiers pour construire leur projet d'orientation, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou par apprentissage.

### Les objectifs

Comme les autres classes de 3<sup>ème</sup>, la prépa-métiers permet **d'acquérir un socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**

Cette classe vise à créer, chez les élèves volontaires et motivés, une nouvelle dynamique afin de réussir leur dernière année du cycle 4 en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques spécifiques.

Le parcours en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers n'a pas pour finalité d'accueillir les élèves relevant de la grande difficulté scolaire ou présentant des troubles cognitifs ou du comportement.



## 3<sup>ème</sup> prépa-métiers, pour qui ?

Pour les élèves en **classe de 4<sup>ème</sup> volontaires** pour intégrer une classe de 3<sup>ème</sup> prépa-métiers. Les éléments pris en compte pour l'affectation sont les résultats scolaires, le comportement, l'intérêt pour la découverte professionnelle, l'implication personnelle et l'avis des membres de l'équipe du collège.

### L'admission

Dans un établissement public :

Elle se prépare dans le cadre d'un entretien pour l'élève et sa famille avec l'équipe du collège (chef d'établissement, professeur principal, psychologue de l'Éducation nationale).

- Sur accord des représentants légaux qui effectuent une demande auprès du chef d'établissement d'origine en fin d'année de 4<sup>ème</sup>
- La famille a la possibilité d'émettre 2 vœux géographiques d'affectation selon le lieu de domiciliation de l'élève et/ou du collège d'origine
- Une commission d'admission départementale étudie fin Mai chaque candidature
- Les résultats d'affectation sont communiqués aux familles

Dans un établissement privé : s'adresser directement aux établissements.



## Les spécificités

- **Aide à l'élaboration du projet d'orientation**
- **Stages d'observation** en milieu professionnel
- **Périodes d'immersion** dans les lycées professionnels, les CFA ou UFA
- **Classes à effectif réduit**
- **Pédagogie de projet** pour le développement de compétences attendues dans le monde de l'entreprise comme la créativité et le travail en équipe
- **Bonification** pour l'accès aux formations professionnelles dans les établissements publics
- **Points supplémentaires pour le DNB** éventuellement obtenus dans l'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles



## 30h d'enseignements par semaine

. **25 heures** d'enseignements disciplinaires :

Français : **5 h** (dont 1 heure de consolidation)

Mathématiques : **4 h 30** (dont 1 heure de consolidation)

Histoire – Géographie et Enseignement moral et civique : **3 h**

Langues vivantes LV1 et LV2 : **5 h 30**

Enseignements artistiques : **1 h**

Enseignements de sciences et technologie : **3 h**

Éducation physique et sportive : **3 h**

. **5 heures** d'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles (soit 180 heures sur l'année)

### Durant l'année scolaire :

. Stage d'observation en milieu professionnel : **1 semaine maximum**

. Périodes d'immersion en lycées, CFA ou UFA : **1 à 4 semaines**